

# Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

## Note d'information générale



**La Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et son périmètre a été élargi au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Elle regroupe les communes d'Aiguines, Artignosc-sur-Verdon, Aups, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Brenon, Châteauvieux, Le Bourguet, La Martre, Les Salles-sur-Verdon, Moissac-Bellevue, Régusse, Trigance, Tourtour, Vérignon et Villecroze. C'est une intercommunalité de 8 900 habitants, à taille humaine.

**Chacune des 16 communes est représentée au sein du Conseil communautaire.** Ce dernier se compose de 34 membres. 8 représentants pour la commune de Régusse, 7 représentants pour la commune d'Aups, 5 représentants pour la commune de Villecroze., 2 représentants pour la commune de Tourtour, 1 représentant pour les communes d'Aiguines, Artignosc-sur-Verdon, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Le Bourguet, Brenon, Châteauvieux, La Martre, Moissac-Bellevue, Les Salles-sur-Verdon, Trigance et Vérignon et 1 suppléant pour les communes d'Aiguines, Artignosc-sur-Verdon, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Le Bourguet, Brenon, Châteauvieux, La Martre, Moissac-Bellevue, Les Salles-sur-Verdon, Trigance et Vérignon.

Les compétences actuelles de la Communauté de communes sont les suivantes :

- aménagement de l'espace (élaboration d'un SCOT, zones d'aménagements concertées, études)
- développement économique (zones d'activités économiques, promotion touristique)
- aménagement des aires d'accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets en lien avec le Syndicat Mixte du Haut-Var
- protection et mise en valeur de l'environnement (politique énergétique, PIDAF aménagements en matière de protection incendie..)
- construction et aménagements d'équipements d'intérêt communautaire
- service d'assainissement non collectif - SPANC)
- action sociale (gestion du Relais Services Publics d'Aups, actions emploi-insertion-formation, coordination des crèches, projets de relais d'assistantes maternelles et de maison médicale)
- aménagement numérique.

**Les informations importantes** (compte-rendu, avis de réunion et autres) sont affichées au siège de l'intercommunalité et publiées sur notre site Internet.

**Permanences d'accueil et d'information** : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h.

### **Pour contacter votre Communauté de communes**

Adresse : Place Martin Bidouré, Bâtiment de l'Office du Tourisme, 2<sup>e</sup> étage, 83630 Aups.

Téléphone accueil : 04 94 70 19 12 / Courriel accueil : [accueil@cclgv.fr](mailto:accueil@cclgv.fr)

Site Internet : [www.cc-lacs-gorges-verdon.fr](http://www.cc-lacs-gorges-verdon.fr)



# Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

